60 (2014-2015) — N° 17

PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

10 DÉCEMBRE 2014

PROJET DE DÉCRET

contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 *

AMENDEMENT

proposé par

M. Jeholet, Mme Durenne, MM. Tzanetatos et Dodrimont

2e session de la 10e législature
* Voir Doc. **60** (2014-2015)— Nos 1, 1*bis* à 16

site internet : www.parlement-wallon.be
courriel : courriel@parlement-wallon.be

PROJET DE DÉCRET

contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015

AMENDEMENT

Dans le tableau budgétaire annexé, division organique 17 : Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé, Programme 15 : Personnes handicapées, article budgétaire 41.03 « Dotation à l'AWIPH », les crédits d'engagement et de liquidation (610 605 milliers d'euros) sont portés à 613 420 milliers d'euros.

Ce montant est compensé par une réduction à due concurrence sur les allocations de base 12.02 du budget des dépenses pour l'année 2015, à l'exception des montants inscrits à l'AB 12.02 du Programme 01 de la DO 13 « Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO1 ».

JUSTIFICATION

Faute de moyens, outre les 7,926 millions de mesures d'économie non-récurrente, l'AWIPH est contrainte, en urgence, de réaliser des économies structurelles d'un montant de 3,625 millions d'euros. Plusieurs d'entre elles touchant directement les personnes en situation de handicap :

– suppression des frais de transport « soins médicaux » (150 000 euros);

– augmentation de la part contributive journalière en SRA de 1 euro (600 000 euros);

– modifications des interventions telles que le ticket modérateur pour les aides matérielles, suppression des langes… (1,575 million d'euros)

Soit 2,325 millions d'euros

Il est proposé de les compenser via ce supplément de dotation de 2,815 millions d'euros. Le solde permettant de financer une trentaine de « cas prioritaires ».

Cela laissera ainsi à l'AWIPH et au secteur un peu de temps pour mettre en œuvre des mesures d'ordre structurel lui permettant de faire face à ses défis dont l'augmentation de la demande, les conséquences du vieillissement des personnes en situation de handicap, le tout dans un contexte budgétaire restreint.

		Impact 2015	En année pleine
Accueil & hébergement			
Extinction des emplois "Vandenbrande"	(*)	0,00	2.112.900,00
Extinction des emplois "Taminiaux"	(*)	0,00	3.146.000,00
Suppression des frais de transport "Soins médicaux"	(*)	150.000,00	300.000,00
+ 1 EUR de part contibutive en SRA	(*)	600.000,00	1.200.000,00
Sous-total		750.000,00	6.758.900,00
Emploi ordinaire			
Frais de déplacement lieu de travail	(*)	600.000,00	600.000,00
Primes de compensation : plafond à 45%	(*)	700.000,00	1.016.000,00
Sous-total		1.300.000,00	1.616.000,00
Aide individuelle			
Modification des interventions (Part contributive, suppression des langes, etc.)		1.575.000,00	3.340.000,00
Sous-total		1.575.000,00	3.340.000,00
Total		**3.625.000,00**	**11.714.900,00**

(*) Voir Note 2014/CG/ADMI/JUR/013-CG de Novembre 2014

Ces montants sont compensés comme suit : l'addition des crédits dévolus aux articles budgétaires 12.02 (frais de représentation, séminaires, colloques…), hors les montants inscrits à l'AB 12.02 du Programme 01 de la DO 13 « Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO1 », totalise la somme de 18 764 milliers d'euros en 2015 en Crédits d'Engagement (CE) et 19 245 en Crédits de Liquidation (CL). Seuls 15% de ces moyens en CE seraient dédicacés à l'AWIPH, soit 2 815 milliers d'euros. Ce même montant y serait dédicacé en CL.

P.-Y. Jeholet

V. Durenne

N. Tzanetatos

Ph. Dodrimont